

CONSEIL MUNICIPAL



COMPTE-RENDU

Séance du Jeudi 28 mai 2020



Le jeudi 28 mai 2020, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni en session ordinaire, dans le contexte d'état d'urgence sanitaire et conformément à l'ordonnance 2020-562 du 13 mai 2020, au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 22 mai, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Pablo ARCE** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Nombre de Conseillers

En exercice :.....32

Présents :.....23

Représentés :.....2

Absents :.....7

Présents :

Christophe LUBAC, Claudia FAIVRE, Pablo ARCE, Gérard ROZENKNOP, Marie-Pierre DOSTE, Jean-Bernard CHEVALLIER, Pascale MATON, Jean-Luc PALÉVODY, Claire GEORGELIN, Marie-Pierre GLEIZES, Pierre-Yves SCHANEN, Bernard PASSERIEU, Alain CARRAL, Gisèle BAUX, Véronique BLANSTIER, Claude GRIET, Céline CIERLAK-SINDOU, Christophe ROUSSILLON, Patrice BROT, Frédéric MERELLE, Henri AREVALO, Jean-Pierre PERICAUD et Laure TACHOIRES.

Date de la convocation :

Le 22 mai 2020

Absents excusés ayant donné procuration :

*André CLEMENT a donné procuration à Jean-Luc PALEVODY
Bernard HOARAU a donné procuration à Jean-Pierre PERICAUD*

Absents :

Valérie LETARD, Sébastien ROSTAN, Divine NSIMBA LUMPUNI, Maryse CABAU, Francis ESCANDE, Jonathan CABAU et Francine JULIE.

Début de séance : 18h00

Fin de séance : 19h35

ORDRE DU JOUR

- 1) Débat sans vote sur la gestion de crise et la reprise d'activité dans le cadre de la période de déconfinement
- 2) Débat sans vote sur la réouverture des écoles maternelles et primaires dans le cadre du déconfinement
- 3) Délibération visant à instaurer une prime exceptionnelle dans le cadre de la gestion de la crise

1 DÉBAT SANS VOTE SUR LA GESTION DE CRISE ET LA REPRISE D'ACTIVITÉ DANS LE CADRE DE LA PÉRIODE DE DÉCONFINEMENT

1) Contexte

- ◆ Dé-confinement progressif à compter du 11 mai, après une période de confinement débutée le 17 mars
 - Un déconfinement en trois phases :
 - 11 mai- 2 juin
 - 2 juin – 21 juin
 - 22 juin - été
- ◆ Loi 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions (l'état d'urgence court jusqu'au 10 juillet 2020).
- ◆ Durant cette période, mise en place, au niveau de la collectivité:
 - d'un plan de continuité des services ;
 - de nouveaux dispositifs ou services au plus près des besoins des habitants ;
 - d'un plan de reprise d'activité.

2) Bilan épidémiologique Bilan fourni par la Préfecture au 26 mai :

61 hospitalisations en Haute-Garonne dont 15 réanimations et 66 décès

Le bulletin d'information est désormais publié 2 fois par semaine (le mardi et le vendredi), et non plus quotidiennement comme pendant la période de confinement.

Depuis la fin du confinement, la Haute-Garonne est un département classé en vert, dans la carte produite par le Ministère de la Santé.

3) Plan de reprise d'activité

3.1) Rappel des principes généraux

Il s'agit d'assurer une reprise progressive de l'activité en :

- organisant à nouveau l'accueil du public sur des plages horaires définies ;
- maintenant le télétravail partout là où c'est possible ;
- prenant en compte le fait que dans tous les pôles, la reprise d'activité reste impactée par la situation de plusieurs agents pour lesquels la reprise sur site n'est pas possible faute de solutions de prise en charge de leurs enfants ou de pathologies les identifiant comme personnes à risques.

3.2) Organisation en vigueur dans chacun des pôles (pour la période du 11/05 à début juin et pour la période à compter du 2 juin

● Pôles techniques :

- Au cours de la semaine du 4 mai, les équipes techniques (logistique, ateliers, magasin) ont été fortement mobilisées dans la perspective de la réouverture des écoles (aide à l'aménagement des salles de classe, mise en place des barrières et réalisation des marquages au sol dans les cours et devant les écoles, achat puis livraison du matériel nécessaire au protocole sanitaire, nettoyage des cours de récréation ...).

- L'organisation de l'entretien des locaux a été revue pour permettre d'assurer l'entretien des

bâtiments administratifs et celui des écoles, avec un redéploiement d'agents.

- A compter du 2 juin pour les équipes techniques : reprise des horaires classiques de travail sur un temps complet (l'activité était jusqu'ici réduite pour toutes les équipes) et retour en présentiel de l'équipe administrative.

● **Pôles administratifs :**

- L'ensemble des pôles administratifs est encore majoritairement en télétravail. Pour autant, un système de permanence en alternance pour les dossiers nécessitant d'être sur site et pour recevoir public ou agents sur rendez-vous a été mis en place.

- A partir du 2 juin, tous les agents qui peuvent revenir sur site seront présents. Les agents qui rencontrent des problématiques de garde d'enfants poursuivront leur activité à distance.

● **Pôles en lien avec le public et services assurés auprès des habitants :**

- Les horaires du **guichet unique** ont été modifiés depuis le 11 mai pour revenir aux horaires qui préexistaient, pour une large part, avant le confinement (9h-12 – 13h30 – 17h30). Pour autant, l'accueil des usagers reste, à titre principal, un accueil téléphonique. L'accueil sur rendez-vous est possible pour accomplir certaines formalités d'état civil nécessitant une présence de l'utilisateur.

Deux agents ont la charge de cet accueil en alternance, un agent du service de la vie sportive intervenant en renfort durant cette période. Une partie des dossiers continuera d'être traitée en télétravail.

- A compter du 2 juin, l'accueil public pourra être ré-ouvert et assuré comme avant le confinement. Les horaires appliqués actuellement (9h00 – 12h00 et 13h30 -17h30) seront maintenus. Les permanences du samedi seront également opérationnelles à partir du 13 juin. Sur la première semaine, un renfort du Guichet Unique pourrait être assuré par certains agents du CCAS.

- L'accueil dédié aux associations organisé sur rendez-vous, une journée par semaine, depuis le 11 mai a été étendu à compter du 18 mai. Deux agents se relaient les après-midi, du lundi au vendredi, pour assurer l'accueil téléphonique des associations, dont les activités reprennent progressivement dans les salles mises à leur disposition. Cette organisation sera maintenue à partir du 2 juin

La réunion organisée le 7 mai en visioconférence avec 70 représentants d'associations ramonvilloises a permis de confirmer la réouverture des locaux mis à disposition des associations pour permettre la reprise des activités essentielles à la vie locale. Le calendrier de réouverture des salles a été établi comme suit :

- 18 mai: Château de Soule, Foyer d'Occitanie, Maison des sportifs, Maison des associations, Claude Chappe ;
- 25 mai: Salle Paul Labal, Métro, Maragon, Port Sud, Roza Parks, Lapeyrade, Picasso, Saint-Exupéry.

Les activités pourront reprendre dès lors que l'association aura transmis la fiche d'autorisation de reprise d'activité et se sera engagée à respecter les modalités sanitaires.

Depuis le 18 ou le 25, une quinzaine d'associations ont d'ores et déjà repris leurs activités (Regards, LAB, Vis à Vie, Convivencia et Sens Actifs). La plupart de ces associations ont toutefois adapté leurs activités (pratiques sportives organisées en extérieur et non pas dans les salles, utilisation des salles pour les réunions uniquement et non pas pour des activités) et mis en place des protocoles sanitaires.

Certaines associations ont également indiqué qu'elles ne reprendraient pas leurs activités pour

l'heure (AVF, Bellylatin, Comité de Jumelage et Cyberdicap)

Compte tenu de la mobilisation de la quasi-totalité des agents d'entretien dans les locaux scolaires, l'entretien de ces installations sera exceptionnellement à la charge des associations. La Ville a mis à disposition des produits de désinfection faciles d'usage et a élaboré un protocole.

- Les établissements culturels demeurent fermés à l'exception de la **médiathèque** où un système de drive pour récupérer des ouvrages préalablement réservés ou sélectionnés par l'équipe a été préparé la semaine du 18 mai (avec des difficultés rencontrées au niveau du paramétrage des outils métiers). La mise en service du système de drive a fait l'objet de différents tests au début de la semaine du 25 mai. Le travail réalisé depuis le 11 mai par l'équipe de l'établissement et par d'autres agents du Pôle Culture a été consacré au réaménagement des locaux, au traitement des ouvrages restitués durant le confinement et au paramétrage de l'outil informatique permettant de réaliser la réservation des ouvrages.

- Pour les **équipements sportifs** et conformément aux dispositions nationales, seules les structures non couvertes ont été ré-ouvertes (cours de tennis, stade « déviation » et City-stade). 4 clubs sportifs ont d'ailleurs repris leurs activités (Aviron, Tennis, Forme Évasion et Karaté) tout en adaptant les pratiques (tennis en simple, Karaté sans contact, etc...). Une réflexion est également en cours au niveau du Club d'Athlétisme.

Les stades Honneur et Mourlan restent non praticables pour 3 à 4 semaines, compte tenu des travaux d'entretien nécessaires. Enfin, tous les équipements couverts demeurent fermés, la pratique sportive étant interdite dans ces locaux.

- A partir du 2 juin, les agents du service vie sportive pourront reprendre à temps plein sur site selon le fonctionnement habituel.

- Par ailleurs et suite aux nouvelles dispositions publiées par l'État concernant la réouverture des piscines, la piscine Alex Jany pourra rouvrir ses portes le 23 juin avec un FMI limitée à 75 personnes (1 créneau public la première semaine puis 2 la deuxième semaine), avec une organisation adaptée, définie avec les agents, tenant compte du protocole, d'accueil et du protocole sanitaire qui ont été élaborés.

A compter du 4 juillet, 2 créneaux publics seront proposés du mardi au samedi et 3 le dimanche.

- En matière d'aménagement, les équipes de ce pôle restent majoritairement en télé-travail. Une présence d'agents sur site est organisée de manière à pouvoir assurer l'accueil du public, sur le principe des rendez-vous, à compter du 18 mai.

- Enfin, la **police municipale** continue le travail de terrain et l'accueil du public est assuré tous les matins.

Cette équipe reste très mobilisée avec une forte présence au **marché** (augmentation du nombre de stands depuis le 11 mai) pour assurer la gestion du site et le respect du dispositif. Le renfort des équipes techniques et d'agents du pôle animations culturelles continue d'être effectifs.

Concernant le marché, une augmentation progressive du nombre d'étals est de nouveau envisagée avec un roulement des commerçants non alimentaires les mercredis et samedis.

● **Pôles liés au secteur scolaire :**

- **A partir du 11 mai, les 5 groupes scolaires ont été ré-ouverts** sur décision de l'Éducation nationale.

Ces sites ont accueilli les enfants des personnels prioritaires concourant à la gestion de la crise, qui étaient jusqu'alors pris en charge sur 2 sites scolaires seulement. Le nombre d'enfants maximum accueillis chaque jour, durant la semaine du 11 mai, a été le suivant :

- Angela Davis : 2 enfants en maternelle et 10 en élémentaire
- Sajus : 0 en maternelle et 1 en élémentaire
- PMF : 1 en maternelle et 1 en élémentaire
- Jean Jaurès : 0 en maternelle et 1 en élémentaire
- Saint-Exupéry : 5 maternelle et 3 en élémentaire

En dépit de ces très faibles effectifs, l'organisation des équipes ALAE, ATSEM et agents d'entretien a dû évoluer pour déployer les agents sur l'ensemble des écoles accueillant des enfants.

- **La ré-ouverture des écoles pour tous les enfants, programmée le 18/05** a nécessité une mobilisation extrêmement soutenue de l'ensemble des agents des pôles concernés (Education-jeunesse, restauration et entretien des écoles, sport-culture). Une seconde note porte spécifiquement sur le sujet de la réouverture des écoles.

● **Pôle social** :

- Comme depuis le début du confinement, l'accueil du **CCAS** reste mutualisé avec celui du guichet unique et le demeurera jusqu'à la fin du mois de mai, avec un accueil possible du lundi au vendredi, sur rendez-vous uniquement.

Durant cette période et jusqu'à la fin du mois de mai, les aides alimentaires d'urgence sont maintenues selon le dispositif en vigueur mis en place durant le confinement.

A ce jour, et en complément des **aides alimentaires** classiques (1 184 euros alloués depuis mi-mars à 30 familles), 242 familles qui disposaient des tarifs les plus bas à la restauration scolaires, ont reçu des bons alimentaires.

Ces aides ont été allouées durant la période du confinement et de la sortie du confinement (85 de ces 242 familles ont été aidées à deux reprises et 726 ont perçu des aides à 3 reprises). La somme totale des bons alimentaires alloués représente un budget de 24 248 euros. Au 27 mai, cette somme s'élève à 27 304 euros.

- A partir du 2 mai, l'activité CCAS reprendra sur site, avec des binômes d'agents tous les jours. La reprise est aussi préparée au niveau du Centre Social avec le retour des agents sur site mais aussi en distanciel.

- Concernant la situation des **personnes logées à l'hôtel par le SIAO**, un courrier a été adressé au Préfet le 6 mai pour connaître les dispositions envisagées dans le cadre du déconfinement pour ce public vulnérable hébergé par l'État. Aucune réponse n'ayant été apportée, le Préfet a de nouveau été saisi officiellement le 26 mai.

- Depuis le début du déconfinement, les équipes du **Centre social** continuent d'intervenir sur deux dispositifs :

• L'atelier couture :

Démarré le 23 avril et organisé depuis toutes les après-midi en mairie, cet atelier repose actuellement sur la participation active d'une dizaine de bénévoles présentes en mairie ou confectionnant des masques à domicile. Au total, depuis l'ouverture de cet atelier, 35 bénévoles se sont relayées en mairie et 33 ont réalisé des masques chez elles.

Ces couturières bénévoles ont confectionné, au 15 mai, 2 554 masques, qui ont été fournis aux agents municipaux et distribués aux Ramonvillois lors de l'opération de remise des masques en porte à porte les 9 et 10 mai.

- Les maraudes organisées le lundi se poursuivent jusqu'à la fin du mois de mai.

Des colis alimentaires donnés par l'association Espoir ont pu être fournis. Lors de la dernière maraude, 8 personnes ont été rencontrées.

- Au niveau de la **Résidence autonomie**, l'équipe de direction et de gestion administrative a repris ses missions sur site, le 11 mai, certaines activités restant effectuées en télé-travail.

Un courrier a également été adressé à tous les résidents pour exposer l'évolution de l'organisation de l'établissement (accueil tous les jours du lundi au vendredi, reprise de certaines activités de lien social: chorale et jeux extérieurs, reprise du service de restauration en salle, le midi, en deux services, etc.) et inviter les résidents à continuer à faire preuve de la plus grande vigilance pour se protéger et protéger les autres.

● Les services sanitaires

- **Géré par une équipe de médecins et d'infirmières, le centre de consultations Covid 19** implanté au sein du gymnase Karben depuis le 23 mars permet, depuis le 11, le dépistage sur site.

Les personnes symptomatiques viennent au centre pour se faire examiner et c'est ensuite au médecin sur site de juger de l'opportunité de réaliser un test. Les personnes a-symptomatiques qui souhaitent se faire dépister doivent se présenter munies d'une ordonnance fournie par leur médecin.

Dans un second temps, les "cas contact" pourront également se faire dépister sur présentation de la demande faite par la sécurité sociale ou l'ARS (les modalités doivent être précisés par le gouvernement).

Par courrier en date du 13 mai 2020, le Préfet a demandé aux Maires ayant ouvert un centre de consultation sur leur commune de le maintenir ouvert dans la phase de dé-confinement, sans plus de précisions sur la durée.

Le Maire saisira par ailleurs le Préfet afin que l'État puisse prendre en charge une partie des dépenses liés à l'ouverture de ce centre, d'autant que la fréquentation est en nette augmentation depuis le 11 mai (test PCR).

● Distribution de masques grand public à la population

Une première distribution a été organisée afin de répondre à l'engagement de la collectivité de fournir à chaque Ramonvillois un masque tissu réutilisable certifié AFNOR. Les masques adultes remis ont été fabriqués en France et au Portugal par une société française engagée dans des procédés respectueux de l'environnement.

- **La mise sous pli** s'est tenue le vendredi 8 mai de 14h à 19h à la salle des fêtes avec la mobilisation de 34 agents municipaux dans le respect des mesures de distanciation et gestes barrières.

- **La distribution en porte à porte** a été organisée le samedi 9 mai de 9h à 19h et le dimanche 10 mai de 9h à 17h avec la mobilisation d'élus municipaux et d'une quarantaine d'agents. 54 tournées ont été organisées sur le week-end. Les tournées ont été calibrées sur des plages horaires de 3 heures pour desservir entre 200 et 300 foyers selon la configuration de l'habitat.

- A l'issue de cette distribution, une **journée de distribution des masques manquants/complémentaires** a eu lieu à la salle des fêtes le 13 mai de 9h à 21h. Environ 350 habitants sur l'ensemble de la population sont venus récupérer des masques manquants (boite aux lettres inaccessible ou absence lors du passage des binômes qui avaient pour consigne de ne déposer qu'un masque sans plus de précisions sur la composition familiale). Le

dispositif de porte-à porte a donc permis de doter au plus juste plus de 96 % de la population.

- En complément, la Commune assure à compter du 19 mai la **distribution** dans les boites aux lettres des **masques tissus commandés par le Sicoval** à raison de deux masques par foyer. Les masques complémentaires seront remis sur l'après-midi du 27 mai à la salle des fêtes selon le même système d'inscription que pour le 13 mai (appel à au guichet unique pour inscription sur un créneau horaire au cours de la journée afin de réguler les flux). Plus d'une centaine de personnes ont ainsi pu venir récupérer de nouveaux masques durant cette journée.

- Enfin, en complément des distributions effectuées lors de la tournée en porte à porte, des **masques enfants** ont été **remis dans les cartables des élèves d'élémentaire ayant repris l'école** le 18 mai. (Les masques enfants reçus sont adaptés pour la tranche d'âge 6-12 ans).

3.3) Documents formalisés et dialogue social

La préparation de la reprise d'activité a donné lieu à la formalisation d'une série de documents, avec l'ensemble des encadrants, présentant les dispositions organisationnelles ainsi que les mesures de préventions générales ou spécifiques à certains métiers.

Un plan de reprise d'activité a été rédigé ainsi que 4 protocoles relatifs :

- aux travaux de maintenance,
- à l'entretien des locaux,
- aux espaces verts,
- aux métiers administratifs.

D'autres protocoles portant sur la restauration et l'entretien des locaux scolaires ont été rédigés dans le cadre de la préparation de la réouverture des écoles.

Un protocole a également été élaboré en amont de la réouverture de la médiathèque.

Ces protocoles ont été présentés aux membres du CHSCT. Les réunions hebdomadaires du CHSCT se sont d'ailleurs poursuivies au même rythme (1 réunion par semaine), portant à 12 le nombre de CHSCT organisés depuis mi-mars.

3.4) Mesures de protection des agents

● Masques et équipements de protection

- Depuis le 11 mai, tous les agents de la collectivité ont été dotés de deux masques tissu certifiés AFNOR ou d'un masque et d'une visière.

Au cours de la semaine du 18 mai et suite à une nouvelle commande reçue, de nouveaux masques en tissu ont été remis aux agents, en priorité à tous ceux intervenant dans les écoles (3 masques supplémentaires remis), de manière à pouvoir assurer un roulement dans l'utilisation des masques.

- Tous les services mobilisés, notamment les agents d'accueil sont par ailleurs dotés en produits de désinfection, gants et gel hydroalcoolique. Des commandes régulières sont passées afin de réapprovisionner les stocks.

- Enfin des hygiaphones ont été installés dans tous les services en contact avec le public.

2 DÉBAT SANS VOTE SUR LA RÉOUVERTURE DES ÉCOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES DANS LE CADRE DU DÉCONFINEMENT

1) Quelques données chiffrées

1.1) Les inscriptions

- ◆ Une semaine d'inscription des enfants réalisée dans les écoles du 7 au 13 mai et des effectifs consolidés le 14 mai.
- ◆ 329 enfants inscrits pour la période du 18 au 29 mai (26% des enfants scolarisés) :
 - 93 en maternelle (20%)
 - 236 en élémentaire (29%)
- ◆ De fortes disparités observées d'un établissement à l'autre par rapport au nombre d'enfants inscrits
 - de 14% à la maternelle PMF à 27% pour la maternelle Sajus
 - de 11% à l'élémentaire Sajus à 40% à l'élémentaire PMF

1.2) Les deux premiers jours de la rentrée

- ◆ 30 groupes constitués, par niveaux, et placés sous la responsabilité d'un enseignant :
 - Groupes de 15 enfants ou moins pour les élémentaires
 - Groupes de 8 à 10 enfants en maternelle (les groupes sont en fait souvent plus réduits)
- ◆ 4 écoles élémentaires sur 5 accueillant des groupes de tous les niveaux (du CP au CM2 ainsi que les enfants des personnels prioritaires)
- ◆ 3 écoles maternelles accueillant les GS et les enfants des personnels prioritaires, les 2 autres ayant constitué des groupes pour accueillir tous les niveaux (de la petite section à la grande section)
- ◆ Semaine du 18 mai :
 - 181 enfants présents le 18 mai (sur les 197 attendus)
 - 183 enfants accueillis le mardi 19 mai :
 - 64% en élémentaire
 - 36% en maternelle

	18/05/2020				19/05/2020			
	scolaire	péroscolaire			scolaire	péroscolaire		
		matin	midi	soir		matin	midi	soir
Total élémentaires	118	61	75	54	117	76	71	47
Total maternelles	63	31	57	30	66	28	54	30
TOTAL	181	92	132	84	183	104	127	77

- ◆ 104 enfants accueillis sur le temps CLAE du matin et 77 sur le temps du soir, le mardi
- ◆ 125 enfants présents à la restauration scolaire
- ◆ Semaine du 25 mai : une progression des effectifs :

- 238 enfants présents le 25 mai
- 231 enfants accueillis le 26 mai
- près de 180 enfants accueillis sur le temps de la restauration scolaire

	25/05/2020				26/05/2020			
	scolaire	péroscolaire			scolaire	péroscolaire		
		matin	midi	soir		matin	midi	soir
Total élémentaires	172	115	120	63	167	95	123	69
Total maternelles	66	47	56	24	64	33	54	20
TOTAL	238	162	176	87	231	128	177	89

1.3) Les équipes mobilisées dans les écoles

- ◆ 15 ATSEM présentes et 4 remplacées par des animateurs
- ◆ 55 animateurs mobilisés dès l'accueil du matin (ouverture de l'ALAE à 8H15) sur les écoles, et 1 animateur affecté durant toute la journée en complément de l'enseignant, sur chacun des groupes. L'équipe d'animation est également renforcée par 24 animateurs sur le temps de midi.
- ◆ 21 agents de restauration répartis à la cuisine centrale et dans les sites satellites (3 à 4 agents par satellite)
- ◆ 35 agents d'entretien déployés dans les 5 groupes scolaires (7 agents par structure)

2) Le fonctionnement général des écoles

La proposition présentée par la collectivité, reposant sur une organisation harmonisée à l'échelle du territoire et visant à accueillir 500 élèves par période de 2 jours à 2 jours et demi par semaine n'a pas été retenue par l'Education nationale.

Depuis le 18 mai, l'organisation mise en place dans les 10 écoles de la commune, par les directeurs d'écoles repose sur :

- Des plans d'accueil propres à chaque école ;
- Un accueil des enfants organisé majoritairement 2 jours par semaine, sauf pour les enfants des soignants et des personnels concourant à la gestion de la crise, qui sont accueillis toute la semaine ;
- Le maintien du mercredi comme jour réservé pour les enseignants pour effectuer l'enseignement à distance ;
- Une priorité donnée, en termes d'accueil, aux enfants des personnels « prioritaires » (cette notion étant parfois fluctuante) puis aux enfants des niveaux charnière (GS, CP et CM2) ou de tous les niveaux ;
- Des modalités progressives de retour des enfants à l'école qui diffèrent dans le temps (d'ici à fin mai ou d'ici à la fin de l'année scolaire) et sont fonction de la reprise ou non des enseignants (au sein d'une même école et pour des enfants de même niveau, une classe peut reprendre et l'autre pas) ;
- Une visibilité très limitée sur les effectifs d'enfants accueillis les semaines suivantes, surtout à partir du début du mois de juin.

3) Les dispositions sanitaires

3.1) Le matériel fourni par la collectivité pour les deux premières semaines de fonctionnement des écoles

- 124 flacons de gel ou solution hydroalcoolique (1 pour chaque salle) ;
- 60 contenants de solution désinfectante et 94 rouleaux d'essuie tout ;
- 32 poubelles à couvercle ;
- Gants ;
- Une première dotation de 216 masques en tissu et 160 visières (y compris pour les enseignants), complétée par une dotation de 450 masques supplémentaires (3 par agent) ;
- 2 masques pour chaque enfant en école élémentaire ;
- des mouchoirs ;
- 40 rouleaux de scotch (1 320m) + 4 aérosols de peinture de grande contenance pour faire le marquage au sol devant les écoles ou dans les cours + 40 rouleaux de rubalise (soit 4 000 m) ;
- 65 barrières positionnées devant les écoles.

3.2) L'élaboration d'un ensemble de protocoles sanitaires

- Pour préciser les missions des ATSEM ;
- Pour définir les modalités d'entretien des locaux (3 protocoles), avec l'organisation d'une phase supplémentaire d'entretien-désinfection le matin ou le soir ;
- Pour préciser les règles à suivre au niveau de la restauration (4 protocoles accompagnés d'une série d'affichages dans les locaux).

3.3) Le renforcement des équipes dédiées à l'entretien des locaux

- 8 agents d'entretien intervenant habituellement dans les locaux mis à disposition des associations, à la piscine, à l'EMEAR ou dans les locaux administratifs ;
- 9 salariés mis à disposition par des prestataires de services.

4) L'adaptation du service de restauration

Les dispositions sanitaires ont conduit à devoir adapter en très large partie le fonctionnement du service de restauration (de la production jusqu'au service) :

- Capacité d'accueil des salles réduites par 2 ou par 3 compte tenu des surfaces des locaux, pour respecter les mesures de distanciation (nombre d'enfants limité à 50 maximum par service) ;
- Organisation de deux services de repas dans les salles de restauration ;
- Désinfection de la salle à l'issue de chaque service (30 à 35 minutes nécessaires), pour nettoyer les tables, les dossiers de chaise, etc...
- Utilisation de vaisselle jetable (en bois), conformément aux recommandations sanitaires et à la démarche de la ville visant à réduire l'usage du plastique ;
- Service des enfants à table assuré par les adultes ;
- Proposition d'un plat chaud ou froid unique, accompagné d'un laitage et d'un dessert, une attention particulière étant portée à la composition des menus proposés pour garantir équilibre et qualité alimentaire.

5) Le fonctionnement des écoles à partir du 2 juin

- ◆ Une série d'échanges survenus avec l'inspecteur de l'Education nationale et les directeurs d'écoles.

- ◆ Un recensement des enfants susceptibles de revenir à l'école effectué dans deux établissements puis une démarche déployée par la collectivité auprès des autres écoles, entre le 26 et le 28 mai, pour bien identifier les besoins d'accueil dans le temps scolaire et sur le temps péri-scolaire.

- ◆ A compter du 2 juin, une augmentation du nombre d'enfants accueillis, dans la majeure partie des écoles, avec :
 - La constitution de nouveaux groupes
 - La mise en place d'une nouvelle organisation propre à chaque école (accueil deux voire quatre jours par semaine toutes les semaines ou deux jours une semaine sur deux, accueil 1 jour par semaine...)
 - L'enjeu de pouvoir permettre le retour des enfants dont les familles sont les plus en difficultés
 - Le retour de la quasi-totalité des enseignants sur site

- ◆ Des disparités qui subsistent toutefois entre les établissements quant au nombre d'enfants qui pourront être réellement accueillis (de 16 % à Sajus élémentaire – d'après les chiffres donnés par la directrice- à 90 % pour Saint-Exupéry élémentaire)

- ◆ Des chiffres qui devraient être stabilisés le 29 mai et permettront d'avoir une meilleure visibilité sur les moyens à mobiliser pour le fonctionnement de l'ALAE, du service de restauration (enjeu de pouvoir commander les justes quantités pour limiter le gaspillage alimentaire ou éviter un approvisionnement insuffisant) et du service d'entretien.

3 DÉLIBÉRATION VISANT À INSTAURER UNE PRIME EXCEPTIONNELLE DANS LE CADRE DE LA GESTION DE LA CRISE

Les membres du conseil municipal sont informés que, conformément au décret n° 2020-570 du 14 mai 2020, Monsieur le Maire souhaite mettre en place une prime exceptionnelle attribuée à certains agents de la collectivité soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de Covid-19.

Décision

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 ;
- Vu la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020, en son article 11 ;
- Vu le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de

Covid-19 ;

- Considérant que, conformément au décret susvisé, une prime exceptionnelle peut être mise en place dans la fonction publique territoriale en faveur des agents pour lesquels l'exercice des fonctions a, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, conduit à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail ou assimilé ;
- Considérant que la présente délibération a pour objet de mettre en place cette prime exceptionnelle et de définir les critères d'attribution au sein de la commune de Ramonville Saint-Agne ;

Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur LE MAIRE, et après en avoir délibéré par **22 Voix POUR et 3 ABSTENTIONS** (Mme BAUX, M. BROT et M. MERELLE) **DÉCIDE** :

➤ **ARTICLE 1** : D'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, selon les modalités définies ci-dessous.

Cette prime sera attribuée aux agents ayant été confrontés à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail, pendant l'état d'urgence sanitaire notamment concernant la participation directe à la gestion de crise, le maintien des missions dans des conditions exceptionnelles, la réalisation de missions en contact direct avec les usagers, rendues plus complexes par la crise sanitaire.

Cette prime exceptionnelle sera d'un montant minimum de 300 € et d'un maximum de 1000 €.

Elle sera versée en une fois, sur la paie du mois de juin 2020.

Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.

➤ **ARTICLE 2** : D'autoriser le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes définis ci-dessus, conformément aux éléments du décret n°2020-570 du 14 mai 2020.

➤ **ARTICLE 3** : De prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de ce régime indemnitaire.

Il indique que l'ordre du jour du conseil municipal du 28 mai 2020 est terminé.

Il déclare la séance close à dix-neuf heures trente-cinq.